

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 26 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	9

Date de la convocation
20 mars 2025

Date d'affichage
20 mars 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt cinq
et le vingt-six mars
à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 073-217300821-20250326-DEL2025_12-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BENOIT Véronique, FLAVIN Bastien, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : BATTIN Marie-Christine, BONI Emilie, SCOLARI Sarah.

Absents :

a été nommé secrétaire : MOUCHOT Jean

Désignation d'un prestataire pour effectuer l'analyse des résultats tirant le bilan de l'application du Plan Local d'Urbanisme

Intervenant : M. DUVAL Olivier, Adjoint informe les fondements de l'article L.153-27 du code de l'urbanisme, qui précise que : « Dans un délai de 9 ans après la dernière délibération portant révision complète du P.L.U., le Conseil Municipal doit procéder à une analyse des résultats de l'application de ce P.L.U.

Cette analyse donne lieu à une délibération du Conseil Municipal sur l'opportunité de réviser ce plan ».

Pour se faire aider afin d'effectuer l'analyse des résultats tirant le bilan de l'application du Plan Local d'Urbanisme, il est proposé aux conseillers municipaux de choisir un prestataire pour nous accompagner.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 9, contre = 0, abstention = 0) :

- Désigne AGATE pour effectuer l'analyse des résultats tirant le bilan de l'application du Plan Local d'Urbanisme et nous accompagner pour la révision du PLU.
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET Michel

Le secrétaire de séance,
MOUCHOT Jean

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

